



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GENERALE

A/47/950
S/25796
18 mai 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 19 de l'ordre du jour
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES
A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Demande d'admission de la Principauté de Monaco
à l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire distribuer ci-joint une copie de la demande d'admission de la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies, formulée dans une lettre datée du 14 mai 1993, adressée au Secrétaire général par le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco.

ANNEXE

Lettre datée du 14 mai 1993, adressée au Secrétaire général par
le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco

Pour faire suite à ma lettre du 5 avril 1993 et conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies ainsi qu'à l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et à l'article 134 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, au nom de la Principauté de Monaco et en ma qualité de Ministre d'Etat, de vous confirmer que la Principauté de Monaco demande à être admise au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de cette demande à leurs prochaines réunions.

Ainsi qu'il est mentionné dans la déclaration officielle ci-annexée, la Principauté de Monaco est prête à accepter et à remplir les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies.

(Signé) Jacques DUPONT

Déclaration

Me référant à la demande d'admission de la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de déclarer, au nom de la Principauté de Monaco et en ma qualité de Ministre d'Etat de cette Principauté, que la Principauté de Monaco accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir.

Le Ministre d'Etat de la Principauté
de Monaco

(Signé) Jacques DUPONT
